

RECHERCHE-ACTION SUR LES BESOINS ET LES ATTENTES DES FAMILLES MONOPARENTALES

NOÉMIE SIMON

SEPTEMBRE 2018



CHAPITRE 1 : MONOPARENTALITE.S ?

QUELQUES CHIFFRES À BRUXELLES

A titre préliminaire, il est utile de rappeler brièvement quelques statistiques concernant les familles monoparentales.

Il ressort du Baromètre social 2017 publié par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles¹ que le 1^{er} janvier 2017, la Région bruxelloise comptait 63 568 familles monoparentales, sur un total de 545 145 ménages, ce qui représente une proportion de 11%.

Parmi les familles avec enfant(s), il y a 131 327 de couples avec enfant(s), ce qui signifie qu'une famille sur trois (32,6%) est une famille monoparentale.

Parmi les chefs de familles à la tête de familles monoparentales, 86% sont des femmes².

Il convient cependant de préciser que ces statistiques sont basées sur l'inscription au Registre national des personnes physiques. Or, l'enfant ne peut être domicilié que chez un des deux parents, même lorsque l'hébergement est partagé.

Or, les Tribunaux sont tenu d'examiner prioritairement la possibilité de fixer l'hébergement de l'enfant de manière égalitaire entre les parents³ de sorte que l'hébergement égalitaire alterné concerne aujourd'hui 34% des parents séparés⁴.

Dès lors, le nombre de familles monoparentales ainsi que la proportion entre les hommes et les femmes à la tête d'une famille monoparentale devrait être croisée avec les modalités d'hébergement des enfants, ce qui augmenterait probablement le nombre de familles monoparentales, ainsi que le nombres d'hommes

en situation de monoparentalité⁵. Le baromètre des parents 2017 réalisé par la Ligue des familles confirme cette tendance et observe que 66% des familles monoparentales sont composées par des femmes contre 34% par des hommes.

En ce qui concerne les revenus des familles monoparentales, ceux-ci sont significativement plus bas que ceux des autres familles, sauf pour les revenus des pères en situation de monoparentalité, qui ne diffèrent pas réellement de ceux des autres pères.

Parmi les femmes en situation de monoparentalité, moins de 40% sont salariées, très peu sont indépendantes (5 à 6%), 36,6% sont dans des processus d'emploi discontinu et 21,6% dépendent en continu de revenus de remplacement⁶.

Autre différence très interpellante : 11,2% de ces parents bénéficient du revenu d'intégration sociale, alors que seulement 1,5% des autres parents en bénéficient⁷.

Quant à l'âge des enfants, plus les enfants grandissent, plus le nombre de familles monoparentales augmente : 15% des mères bruxelloises vivent seules lorsqu'elles accouchent, 18% des familles monoparentales ont la charge de bébés (jusqu'à deux ans), 26,6% ont des enfants entre 6 et 12 ans et 34% des familles monoparentales ont des jeunes entre 18 et 24 ans.⁸

DIVERSITÉ DES SITUATIONS DE MONOPARENTALITÉ.S

Le passage en revue de différents travaux consacrés à la monoparentalité fait apparaître clairement que les familles monoparentales ne

¹ Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, « *Baromètre social 2017* », Commission communautaire commune, Bruxelles, 2017

² Source : IBSA

³ Art. 374 §2 al.2 du Code civil

⁴ LIGUE DES FAMILLES, « *Baromètre des parents 2017* », Bruxelles, 2017, p.12

⁵ FLOHIMONT V., « Discriminations et familles monoparentales : étude juridique et législative sur les risques potentiels de discrimination des législations relatives aux familles monoparentales », Unamur et SPW, Namur, 2017

⁶ Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, « *Regards croisés, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014* ».

Commission communautaire commune, Bruxelles, 2015, p.46

⁷ DEFEYT Ph., « *Le point sur les familles monoparentales* », Institut pour un développement durable, 2015

⁸ CONSEIL DES FEMMES FRANCOPHONES DE Belgique ET VROUWRAAD, « *Mécanismes de pauvreté à l'œuvre dans la population féminine* » in « Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, « *Regards croisés, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014* ». Commission communautaire commune, Bruxelles, 2015, p.45

peuvent pas être vues comme un groupe homogène qui partagerait les mêmes atouts pour faire face aux risques sociaux. Il est clair aussi que face aux épreuves que les personnes rencontrent en situation monoparentale, elles ne sont pas égales par rapport aux ressources, supports et autres atouts permettant de faire face à la situation⁹.

Les situations de monoparentalité sont extrêmement diversifiées et il est crucial de garder à l'esprit toutes les variations très concrètes entre les situations¹⁰.

La monoparentalité peut survenir notamment dans les circonstances suivantes :

- Séparation
- Père absent/ inconnu
- Départ à l'étranger d'un des deux parents
- Décès
- Séjour prolongé en prison
- Hospitalisation de longue durée
- Procréation médicalement assistée
- Familles séparées en raison d'un refus d'octroi d'un titre de séjour
- Départ suite à des violences conjugales
- Enfant(s) élevé par un adulte autre que son parent : grand-parent, oncle, beau-parent, accueil familial, etc.
- Incapacité d'un parent d'assumer la prise en charge d'un enfant
- Living appart together

Elle peut durer plus ou moins longtemps et survenir à des périodes de vie différentes. La durée de la monoparentalité sera en moyenne plus longue chez les femmes. Après huit ans de séparation, plus d'un homme sur deux a retrouvé un-e partenaire et vit en famille recomposée, alors que cela ne se réalise que pour une femme sur quatre.

L'implication de l'autre parent est également un paramètre important. D'une part, les modalités d'hébergement peuvent être extrêmement variées : hébergement égalitaire alterné, hébergement de type 9/5, hébergement un week-end sur deux, hébergement exclusif, etc. D'autre part, l'implication dans les choix éducatifs peut également être très variable, et ce indépendamment du temps passé avec l'enfant.

Lors d'une séparation, le degré de conflictualité aura un impact très important sur la suite du parcours. Une vie conjugale et une séparation très conflictuelle laisse la porte ouverte au désinvestissement du père¹¹.

Les conséquences de la monoparentalité seront également variables en fonction du genre, de la situation professionnelle, de la possibilité de mobiliser un réseau social et/ou familial, du niveau de revenu ou encore de la détention d'un titre de séjour.

Lorsque la monoparentalité résulte d'une séparation, M. Wagener a identifié de manière qualitative et nuancée six profils d'expérience, tout en précisant que cette typologie n'est pas un classement d'individus, mais plutôt un rapprochement des histoires singulières des personnes en fonction de leurs ressemblances et de leurs différences¹². Il convient de préciser que cette typologie concerne uniquement les femmes, mais elle pourrait être déclinée au masculin.

Celle-ci peut être résumée comme suit :

- La double journée allégée par une parentalité négociée
Femmes qui travaillent à temps plein et ont vécu une séparation plus ou moins négociée
- La double journée des mères délaissées
Femmes qui travaillent à temps plein dont la séparation s'est passée de manière conflictuelle
- Trajectoires plus précaires, mais avec le soutien de l'ex-conjoint
Femmes qui travaillent à temps-partiel
- Trajectoires précaires d'insertion avec une co-parentalité conflictuelle
Parentalité négociée à domicile
- Femmes sans emploi dont l'ex-conjoint assure un hébergement secondaire et verse une contribution alimentaire
- Abandonnées à domicile
Femmes ayant des parcours complexes qui se sentent abandonnées par leur ex-conjoint et vivant principalement dans une grande pauvreté

⁹ WAGENER M., *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité*, Thèse de doctorat en sociologie, Louvain-la-Neuve, CriDIS, 2013, p. 155

¹⁰ LEMAIGRE T. et WAGENER M., *Monoparentalités à Bruxelles - Etat des lieux et perspectives*, Plateforme technique de la Monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 2013, p. 12

¹¹ *Ibidem*, p.28

¹² ¹² LEMAIGRE T. et WAGENER M., *Monoparentalités à Bruxelles - Etat des lieux et perspectives*, Plateforme technique de la Monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 2013, p. 38

Cette typologie peut être déclinée au masculin car comme exposé ci-dessus, la monoparentalité concerne également les hommes.

Cette diversité ainsi que l'évolution permanente du vécu de chaque parent rend la monoparentalité difficile à appréhender, raison pour laquelle certains préfèrent parler de S monoparentalités¹³.

IDENTIFICATION DES FAMILLES EN SITUATION DE MONOPARENTALITÉ

Avant de tenter d'identifier les familles monoparentales, il est intéressant de s'interroger sur la définition de la notion de « famille ».

La diversité des familles est telle qu'il n'existe à ce jour aucune définition unanime sur la question.

Dans sa jurisprudence concernant l'article 8 relatif au droit au respect de la vie privée et familiale, la Cour européenne des droits de l'homme considère que ce droit à la vie familiale doit être respecté qu'il s'agisse d'une famille biologique ou non, qu'il y ait cohabitation ou non, qu'il y ait mariage ou non, qu'il s'agisse d'une relation parent-enfant – petit-enfant-grand-parent, frère-sœur, oncle-neveu, etc.¹⁴

Elle a donc adoptée une vision large et souple de la vie familiale¹⁵.

A l'image de la Cour et afin de respecter l'intimité de chacun, la présente étude propose d'adopter une vision large et souple de la monoparentalité, sans poser de conditions ou de restrictions.

Le rapport publié en septembre 2017 par l'Université de Namur sur les discriminations et les familles monoparentales insiste sur le fait que quelles que soient les raisons qui sous-tendent la réalité monoparentale des individus, il convient de les respecter et de s'en tenir à prendre en compte leur situation de vie effective.

Ce rapport conclut qu'une définition juridique stricte risquerait de faire basculer beaucoup de familles monoparentales dans la vulnérabilité et la précarité. Certains risqueraient de passer au travers des

mailles du filet de sécurité car elles ne correspondraient pas à une définition figée.

Dans le cadre de cette étude, il est cependant utile de décrire, sans pour autant définir, les familles monoparentales.

Une formulation qui semble respecter la diversité des familles pourrait être la suivante :

Tous ceux et celles qui, à un moment de leur vie, se retrouvent en situation d'assumer seul(e) de manière permanente, principale, égalitaire ou occasionnelle l'hébergement et l'éducation d'un enfant

Il est nécessaire d'insister sur le fait que cette étude concerne tant les hommes que les femmes. Cependant, aucune analyse n'a été réalisée sur la monoparentalité masculine, ce qui rend cette réalité difficile à appréhender.

Il y a donc lieu d'insister sur le fait que l'aide sera adressée aux femmes et aux hommes sans distinction.

Afin de répondre à d'éventuels besoins spécifiques, certaines activités pourraient être adressées uniquement aux mères ou uniquement aux pères.

¹³ BRUYNINX B., « *Tout seuls – Les monoparentalités* », Centre permanent pour la citoyenneté et la participation, Bruxelles, 2014

¹⁴ U. KILKELLY, Le droit au respect de la vie privée et familiale. Un guide sur la mise en œuvre de l'article 8 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, Collection Précis sur les droits de l'homme, n°1, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2003, p. 15,

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168007ff5a>.

¹⁵ FLOHIMONT V., *Discriminations et familles monoparentales : étude juridique et législative sur les risques potentiels de discrimination des législations relatives aux familles monoparentales*, Unamur et SPW, Namur, 2017, p. 31

CHAPITRE 2 : PARCOURS DE VIE

Avant toute chose, il est primordial de rappeler que la monoparentalité ne constitue pas un problème en soi.

Ce qui pose problème, c'est la pauvreté, le chômage, le manque de places d'accueil pour les enfants, le manque de logements sociaux, l'isolement social, la généralisation du travail à temps partiel ou précaire pour les femmes, le paiement tardif ou absent de pensions alimentaires et enfin, les éventuels problèmes psycho-affectifs¹⁶.

Il serait trop long de reprendre les multiples challenges auxquels sont confrontés les familles en général, c'est pourquoi seuls les besoins plus spécifiques des familles monoparentales seront abordés dans le cadre de la présente étude.

Afin d'aborder la monoparentalité de manière dynamique et évolutive, l'étude se focalise sur les trajectoires de vie¹⁷. Cela permet de cerner au mieux les besoins et les attentes des familles monoparentales qui évoluent en fonction de leurs parcours de vie. Cette approche permet de travailler davantage sur les périodes de fractures et de transitions.

Différentes étapes clefs ont été identifiées :

- Grossesse et naissance chez les femmes seules
- Moment de rupture où un parent se retrouve seul avec son/ses enfant(s)
- Difficultés rencontrées dans la vie quotidienne des parents solos et de leur(s) enfant(s)
- Périodes de transitions

Il convient de préciser qu'il ne s'agit pas d'une ligne du temps car la réalité est souvent plus complexe.

Par ailleurs, une recomposition familiale ne constitue pas une finalité en soi et ne met pas nécessairement fin à la monoparentalité car de nombreux parents se sentent encore parents solos malgré une recomposition¹⁸. Il faut également

souligner qu'un grand nombre de parents solos ne se remettent pas en ménage¹⁹.

Etant donné que cette étude a pour objectif la création d'un centre d'aide aux personnes pour les familles monoparentales, la thématique des transitions ne fera pas l'objet d'une analyse.

En outre, certaines thématiques ne seront pas abordées car elles appellent des solutions structurelles.

NAISSANCE

Comme exposé ci-dessus, 15% des mères vivent seules lorsqu'elles accouchent.

Pour celles-ci, la préparation sera très importante car lors de son retour de la maternité, la mère devra assumer seule toute la logistique : nourriture, ménage, linge, soins du bébé, réveils nocturnes, suivi médical et éventuellement la prise en charge des autres enfants. Même si le père a la volonté de s'impliquer, la dépendance totale de l'enfant par rapport à sa mère exclu toute possibilité d'un hébergement prolongé chez le père²⁰.

Dans certaines situations, il serait intéressant de faire un travail en amont relatif aux conditions matérielles, à la création d'un réseau, et à la mise en place de relais.

ENTREE DANS LA MONOPARENTALITE

INTRODUCTION

« On dégringole de quelques échelons sociaux. Puis on n'a pas de retour, c'est nous qui devons courir après le soutien, personne ne vient à nous. Ça nous met dans une situation de mendicité, c'est très humiliant, on se sent vraiment seul. Les

¹⁶ WAGENER M., « La monoparentalité à Bruxelles - Un tour d'horizon », Plateforme technique de la Monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 2010

¹⁷ WAGENER M., « Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité », Thèse de doctorat en sociologie, Louvain-la-Neuve, CriDIS, 2013

¹⁸ Témoignages recueillis lors des tables rondes Ligue des familles du 19 mai 2018

¹⁹ DARON C., *Séparation et argent – résultats d'enquête sur les contributions alimentaires et les ressources financières des parents séparés*, Ligue des familles, Bruxelles, 2017

²⁰ BERGER M., et FRISCH-DESMAREZ, *Garde alternée : les besoins de l'enfant*, Yapaka, Bruxelles, 2014

personnes en face de toi ne comprennent pas vraiment l'état de panique qu'on peut atteindre par moments »²¹

Au moment où commence la vie seul(e) avec son ou ses enfant(s), tous les repères économiques et organisationnels de la vie quotidienne doivent être revus en même temps, à un moment où la composante émotionnelle occupe beaucoup de place.

Arriver en situation de monoparentalité, cela signifie très souvent devoir trouver un nouveau logement, parfois dans un nouveau quartier, devoir faire vivre la famille avec des revenus moindres tout en ayant à faire face à de nouveaux besoins²².

Certaines personnes comparent cette période à un tremblement de terre après lequel tout est à reconstruire.

Lors de séparations, aux difficultés matérielles s'ajoutent la souffrance psychologique, la nécessité de devoir réinventer sa place au sein de la société, le deuil de la relation amoureuse et la gestion de la relation avec l'autre parent. Il faudra également tenir le cap pour protéger les enfants et limiter les conséquences de la séparation pour ceux-ci.

Il ressort du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014, regards croisés, que le moment de la séparation est un instant crucial qui va déterminer toute la suite de l'histoire de la femme et des enfants. C'est à ce moment-là que les femmes ont besoin de soutien, de pistes pour organiser leur nouvelle vie et d'aide rapide et ciblée pour subvenir aux besoins de leurs enfants²³.

A ce stade, différents besoins ont été identifiés. Il est important de préciser qu'en égard à la diversité des familles monoparentales, les difficultés rencontrées seront différentes pour chaque famille. Il ne s'agit pas d'un document exhaustif, mais bien d'une synthèse de besoins exprimés par des parents solos au moment de l'entrée dans la monoparentalité.

BESOIN D'OBTENIR DES INFORMATIONS COMPLÈTES ET FIABLES RAPIDEMENT

Au moment de l'entrée dans la monoparentalité, un parcours du combattant commence : trouver de l'aide rapidement pour assurer sa sécurité et celle de son/ses enfant(s).

Afin de trouver de l'aide, la première étape indispensable est l'accès à l'information. Il s'agit d'une ressource essentielle, et lorsqu'elle fait défaut, elle peut enlisier les personnes dans la précarité²⁴.

La transmission et la circulation de l'information peut avoir plusieurs objectifs :

- Orienter vers des structures d'aide formelle
- Permettre à la personne d'effectuer des démarches de manière autonome et lutter contre le non recours aux droits
- Informer sur des initiatives citoyennes permettant de trouver des solutions alternatives

L'information peut porter sur des questions très diversifiées : emploi, sécurité sociale, séparation, aide alimentaire, aide vestimentaire, titre de séjour, location d'un logement, saisies, procédure de règlement collectif de dettes, hébergement d'urgence, mesure de mise en observation, violences conjugales, accès aux soins de santé, contribution alimentaire, etc.

Cette information peut être transmise par différents canaux²⁵ : le partage avec des personnes ressources (amis, famille, école, etc.), les services d'aide de première ligne, ou encore internet.

Lors des tables rondes organisées par la Ligue des familles le 23 avril 2017, de nombreux parents solos ont partagé les difficultés rencontrées pour trouver l'information lors de l'entrée dans la monoparentalité. Ce constat ressort également de différentes études²⁶.

²¹ BRUYNINX B., *Tout seuls – Les monoparentalités*, Centre permanent pour la citoyenneté et la participation, Bruxelles, 2014.

²² LEMAIGRE T. et WAGENER M., *Monoparentalités à Bruxelles - Etat des lieux et perspectives*, op. cit. p.13

²³ CONSEIL DES FEMMES FRANCOPHONES DE Belgique ET VROUWRAAD, *Mécanismes de pauvreté à l'œuvre dans la population féminine* in « Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, *Regards croisés, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014*. Commission communautaire commune, Bruxelles, 2015, p. 45

²⁴ DAEMS A., *Agrandir les marges de manœuvre - Allier action publique et pratiques collectives citoyennes dans la lutte contre la pauvreté - Une approche par la monoparentalité*, Flora asbl, Bruxelles, 2015, p. 18

²⁵ Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, *Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014*, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2015, p.59

²⁶ FRANS D., CHAINAYE M.-C., VAN MECHELEN N., *Pour une réponse structurelle à la précarisation des familles*

Il est donc important de permettre la centralisation, l'accessibilité et la circulation de l'information.

BESOIN DE STABILISER SA SITUATION ET D'ACCÉDER AUX AIDES

L'information est une étape nécessaire, mais n'est pas toujours suffisante et certains parents ont besoin d'un soutien pour obtenir les aides nécessaires et stabiliser leur situation.

L'évolution du parcours d'aide dépendra de nombreux facteurs, à savoir notamment l'offre d'aide aux personnes sur le territoire, la capacité de cette offre à répondre rapidement aux demandes et « la capacité de débrouille » des personnes à rechercher et trouver de l'aide²⁷.

De nombreuses personnes expriment avoir perdu un temps précieux à se rendre d'un service à l'autre en raison d'une information incomplète ou erronée.

Ce constat résulte de la complexification et de la spécialisation de l'aide. Deux mouvements expliquent cette spécialisation croissante. D'une part les services généraux ont tendance à se diviser en services spécialisés de plus en plus spécialiste. D'autre part, la création de services hyperspécialisés ne permet pas d'offrir une aide sociale globale ou suivie à plus long terme dans leurs missions²⁸.

Il y a donc une demande de prise en charge globale permettant de rendre l'aide effective.

BESOIN D'AVOIR UN TOIT

La perte du logement est une expérience qu'un tiers des personnes de l'enquête réalisée par M. Wagener ont vécu durant leur trajectoire de monoparentalité²⁹. Le degré d'urgence pour trouver un autre logement dépendra notamment de la conflictualité de la situation, et de l'existence de violences conjugales.

Lors d'un départ précipité, le parent doit trouver dans l'urgence un toit. En fonction de son réseau et de ses ressources, chacun tente de trouver une

solution : hébergement d'urgence, habiter chez des amis ou dans sa famille, trouver un logement dans le parc locatif privé, etc. Un logement loué dans l'urgence sera souvent synonyme de loyer trop élevé et/ou de logement de qualité médiocre.

Les femmes qui doivent être prises en charge dans un centre d'hébergement ne sont que la pointe émergée de l'iceberg de la précarité. L'errance se vit différemment au féminin. « *Cette itinérance-là n'est pas toujours apparente aux yeux de l'observateur extérieur. Les femmes en décrochage social adoptent en fait, pour des raisons qui leur sont propres, des stratégies différentes de celles des hommes. Concrètement, elles font tout pour éviter d'échouer à la rue* »³⁰.

A la difficulté de trouver un logement adapté aux besoins de la famille dans un budget raisonnable, s'ajoute les difficultés liées au déménagement, les formalités administratives qui en découlent (résiliation du contrat de bail, changement de domicile, changement de fournisseurs en énergie, etc.), ainsi que le paiement d'une garantie locative³¹.

En raison de la saturation et des délais d'attente pour obtenir un logement social, cette piste n'est souvent pas une option. Actuellement, la demande en logement sociaux est plus de deux fois plus importante que l'offre. D'après les chiffres de la SLRB, il y avait en 2015, 45 742 ménages sur liste d'attente et 36 248 logements sociaux loués.³²

De plus, les parents seuls seront confrontés à une importante discrimination, rendant leur recherche encore plus difficile et les poussant *in fine* souvent à louer des biens inadaptés, mal situés et/ou insalubres.

Par ailleurs, le coût du loyer poussera certaines familles à changer de quartier, à vivre en périphérie bruxelloise, ou à changer de ville. A l'inverse, certaines mères seules viennent d'autres régions de Belgique vers Bruxelles afin de faciliter les déplacements, l'accès à la formation et au travail ainsi que le contact avec d'autres personnes³³.

monoparentales en Belgique, Fondation Roi Baudoin, Bruxelles, 2014

²⁷ Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, *Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014*, .op.cit., p. 59

²⁸ Ibidem p. 61

²⁹ WAGENER M., *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité*, Thèse de doctorat en sociologie, Louvain-la-Neuve, CriDIS, 2013, p. 366

³⁰ BERNARD N., *Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer*, n° 1970, CH CRISP, 2007

³¹ Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, *Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014*, .op.cit., p. 59

³² Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, *Baromètre social 2017*, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2017, p. 54

³³ JANS K., LAYEUX M., SNICK A., *Pratiques sociales et univers des familles monoparentales d'origines culturelles*

Etant donné l'importance du logement en termes de qualité de vie, cette question doit faire l'objet d'une attention particulière.

BESOIN D'ÊTRE ACCUEILLI ET ÉCOUTÉ DANS UN CADRE BIENVEILLANT

Au moment de l'entrée dans la monoparentalité, les parents sont secoués par un tourbillon émotionnel qui doit pouvoir être pris en considération.

De nombreux utilisateurs des services sociaux de première ligne dénoncent le manque d'écoute et d'humanité, lié notamment à la saturation des services et au manque de moyens³⁴. Catherine Bourlet, coordinatrice de l'asbl Solo mais pas seul, nous a expliqué les bienfaits d'une écoute bienveillante.

Etre accueilli et écouté sans jugement par des personnes sensibilisées à la monoparentalité peut aider des parents à se remettre sur pied et à aller de l'avant.

Il y a donc une demande pour un temps d'écoute et de qualité pour les parents solos, et en particulier en période de crise.

En outre, certains parents solos se sont heurtés à l'incompréhension des travailleurs sociaux par rapport à leurs difficultés, et à des préjugés sur les familles monoparentales. Ils demandent que les travailleurs sociaux soient sensibilisés à la thématique de la monoparentalité.

BESOIN DE POUVOIR BÉNÉFICIER D'UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Dans certaines situations, il sera nécessaire de mettre en place très rapidement un suivi psychologique. Il s'agit notamment des cas de violences conjugales physiques ou psychologiques et des situations de harcèlement.

Etant donné que les parents solos sont seuls face à leurs enfants, la dépression ou l'épuisement parental peut avoir des conséquences très néfastes

car le parent n'a personne à qui passer le relais en cas de difficultés.

Il est donc important de veiller au bien-être du parent dès l'entrée dans la monoparentalité.

BESOIN S'APPUYER SUR UN RÉSEAU

La qualité du réseau social et familial préexistant à la séparation aura un impact important sur la capacité des parents de rebondir rapidement. Ce sont les mères dont les réseaux sociaux sont les plus larges qui ont le plus de chance de surmonter la dégradation de leur niveau de vie : réseau familial, amical, institutionnel.³⁵

Dans de nombreux cas, la solitude a pris racine dans le fonctionnement de l'ancienne vie de couple³⁶.

En ce qui concerne les femmes monoparentales d'origine étrangère, la question de réseau peuvent se poser différemment car la famille et le quartier peuvent être un lieu de soutien, mais peuvent également être à l'origine d'une pression sociale liée à la situation. Il sera parfois indispensable de quitter le quartier, et donc de recréer un nouveau réseau³⁷.

La question du réseau doit donc être prise en compte dès l'entrée dans la monoparentalité.

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT LORS DE LA SÉPARATION

La manière dont le divorce ou la séparation se déroule ainsi que le degré de conflictualité auront des répercussions importantes à moyen et à long terme sur le vécu de la monoparentalité. Si la séparation s'est déroulée d'une manière très conflictuelle, le risque que le couple ne mette pas en place un hébergement égalitaire alterné est beaucoup plus grand. En outre, cela augmente le risque de désinvestissement par rapport aux enfants³⁸.

Dans ces situations, beaucoup de personnes hésitent à aller en justice pour demander une contribution alimentaire pour les enfants ou une

diverses en région de Bruxelles-Capitale, Flora asbl, Bruxelles, 2011, p. 35

³⁴ Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région Bruxelloise. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016*. Commission communautaire commune, Bruxelles, 2017.

³⁵ WAGENER M., *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité*, Thèse de doctorat en sociologie, Louvain-la-Neuve, CriDIS, 2013, p. 343

³⁶ MURRU S., *Mère sur le fil... Tension de dépendance à haut risque. Plaidoyer pour l'autonomie de toutes les mères !*, Centre permanent pour la Citoyenneté et la Participation, 2017, p. 5

³⁷ JANS K., LAYEUX M., SNICK A., *Pratiques sociales et univers des familles monoparentales d'origines culturelles diverses en région de Bruxelles-Capitale*, Flora asbl, Bruxelles, 2011

³⁸ LEMAIGRE T. et WAGENER M., *Monoparentalités à Bruxelles - Etat des lieux et perspectives*, op.cit., p. 26

pension alimentaire pour elles-mêmes, pour introduire une demande concernant l'hébergement des enfants, pour demander de pouvoir rester au domicile conjugal, etc.

Les raisons peuvent être multiples : peur d'un chantage affectif concernant les enfants, menace de déposer plainte pour harcèlement, menace d'un retour au pays, crainte d'affronter l'autre. Cette crainte est particulièrement forte dans les situations de violences conjugales.

Pourtant, l'aboutissement d'une procédure judiciaire peut être source d'un apaisement dans de nombreuses situations et peut contribuer à la construction d'une coparentalité³⁹. Il est donc important de pouvoir accompagner les familles dans ses démarches.

L'aide juridique étant malheureusement insuffisante pour assurer un accompagnement des séparations⁴⁰, d'autres solutions doivent être mises en place.

A ce titre, la médiation est une solution porteuse qui doit être encouragée⁴¹.

En outre et comme exposé ci-dessus, l'information est la première étape pour activer les différents leviers. En conséquence, l'accès inconditionnel à de l'information juridique de qualité concernant le droit familial serait une manière d'améliorer l'accompagnement des séparations.

AU QUOTIDIEN

« Mon expérience de parent solo ne fut pas très positive, beaucoup de pleurs, beaucoup de désespoir, pas de soutien familial, l'isolement, un combat quotidien pour mettre la nourriture sur la table, arriver au bout de la journée épuisée, perdre le sommeil à cause de tout le stress et de la charge mentale que cela représente. »

³⁹ WAGENER M., *La monoparentalité à Bruxelles - Un tour d'horizon*, Plateforme technique de la Monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 2010

⁴⁰ Livre noir de l'aide juridique

⁴¹ LEMAIGRE T. et WAGENER M., *Monoparentalités à Bruxelles - Etat des lieux et perspectives*, op.cit., p. 49

⁴² Témoignage recueilli lors de la table ronde organisée le 4 février par la Ligue des familles

⁴³ Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, *Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014*, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2015, p. 45

*Un jour, j'ai envoyé un appel au secours à tous les gens que je connaissais et à partir de là j'ai commencé à m'en sortir, j'ai créé un cercle d'amis, je suis sortie de l'isolement, j'ai obtenu du soutien. »*⁴²

BESOIN D'UN LOGEMENT DÉCENT

*« Pour moi ce qui m'inquiète c'est vraiment le logement. Parce que si on est dehors...pour moi c'est catastrophique. Moi c'est surtout avoir un toit, une porte que je ferme la nuit, que je dors sans avoir de problèmes »*⁴³

Comme exposé ci-dessus, la question du logement reste problématique pour la majorité des familles monoparentales car il est très difficile de trouver un logement adéquat à un prix abordable.

Etant donné que l'évolution des loyers des logements privés est insensible aux niveaux de revenus des locataires, le loyer représentera souvent le poste le plus important afin de se protéger contre les risques d'expulsion. Le budget disponible sera souvent insuffisant pour vivre dignement et faire face au frais scolaires, frais d'alimentation, frais médicaux, pourtant indispensables. Pour maintenir un logement et éviter d'être dans la rue, les familles sont parfois contraintes de s'endetter auprès de leur proches ou auprès d'organismes de crédit⁴⁴.

En outre, la qualité des habitations sur le marché locatif privé ainsi que dans le parc public est souvent médiocre, ce qui peut avoir impact sur la santé. La localisation a également une influence sur le bien-être. Le logement peut être source d'isolement ou au contraire permettre de maintenir ou de créer un réseau social⁴⁵. Un éloignement sera parfois nécessaire notamment dans les cas de violences conjugales ainsi que lorsque la pression communautaire est trop forte⁴⁶.

⁴⁴ Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, *Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014*, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2015, p. 45

⁴⁵ WAGENER M., *La monoparentalité à Bruxelles : entre diversité des situations et réponses publiques incertaines*, Trimestriel du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, Bruxelles, 2013.

⁴⁶ JANS K., LAYEUX M., SNICK A., *Pratiques sociales et univers des familles monoparentales d'origines culturelles diverses en région de Bruxelles-Capitale*, Flora asbl, Bruxelles, 2011, p. 35

Il est donc important d'être attentif à la question du logement dans toutes ses dimensions : localisation, taille, qualité, proximité, voisinage, etc.

BESOIN D'INFORMATION

Comme exposé ci-dessus, l'information est une condition sine qua non pour recevoir une aide. Il est donc impératif d'être particulièrement attentif à la transmission, à la diffusion et à la circulation de l'information.

Pour ce faire, il est indispensable de travailler sur les différents canaux de transmission d'information identifiés ci-dessus.

BESOIN DE RESSOURCES FINANCIÈRES

Si la monoparentalité ne mène pas automatiquement à la pauvreté, elle engendre dans la majorité des cas une diminution du revenu disponible en raison de l'augmentation des charges et/ou une diminution du revenu net due à une réorganisation de la vie familiale.

Le manque d'argent aura un impact important sur les conditions matérielles, mais également sur la vie sociale et affective. Cela peut être la source d'un stress constant qui peut entraîner des souffrances psychologiques.

Afin d'aider efficacement les familles monoparentales, il est nécessaire d'agir sur la réduction des charges et/ou sur le maintien ou l'augmentation du revenu.

BESOIN DE TEMPS

Le temps est une ressource précieuse et malheureusement souvent insuffisante pour les parents solos.

A. Daems rapporte que pour les mères rencontrées, « le quotidien s'apparente à un véritable puzzle entre les ressources, les aides, les obligations et les possibilités d'économiser du temps et de l'argent. Il faut constamment organiser l'agencement d'un quotidien entrecoupé entre mondes de l'emploi, de la formation, des administrations et services, des écoles et autres milieux d'accueil des enfants. Quotidien rythmé par les trajets jusqu'à l'école, parfois 3 x sur la journée pour éviter le coût de la « garde tartine » (frais de garderie réclamés par certaines écoles pour le temps du midi, ou par le

timing du bus scolaire. Entre les lieux, la gestion des trajets fait office de nœud. » Certaines femmes parlent d'être en « mode survie », d'autres, d'être des « éternelles guerrières ».

Cette course contre la montre peut être à l'origine d'un sentiment d'essoufflement et d'épuisement.

Répondre à ce besoin aurait un impact positif sur l'accès à l'emploi, sur la possibilité de dégager du temps pour soi, sur la qualité du temps passé avec les enfants, sur la santé, sur l'état de fatigue, etc.

Il est donc nécessaire de chercher des solutions pour soulager les parents solos dans leur gestion quotidienne.

BESOIN DE SOUFFLER

Parmi les témoignages recueillis, de nombreux parents ont exprimé leur besoin de souffler.

En fonction de son vécu, de l'âge des enfants et de sa personnalité, chaque parent trouvera sa manière de se ressourcer : faire une ballade en solitaire, partager des moments festifs, échanger entre femmes, faire du jogging, se rendre à un concert, etc.

Pour certains, ces moments peuvent être partagés avec les enfants. Pour d'autres, être sans enfant durant quelques heures sera un réel soulagement.

Il est donc important de permettre aux parents solos de trouver des moments de répit qui leur correspondent.

BESOIN DE SORTIR DE L'ISOLEMENT

« Je vivais un isolement doublé d'une solitude ! Parce que la solitude, ça ne me dérangeait pas encore trop, je savais très bien qu'il suffisait que j'aille dehors sur les terrasses de café, des gens, j'allais en rencontrer comme beaucoup de jeunes mamans : « qu'il est beau votre bébé ». Mais c'était vraiment la solitude doublée de l'isolement, un isolement affectif, un isolement familial, voilà... »⁴⁷

Le constat est unanime : une des grandes difficultés des parents solos est l'isolement social.

Pour certaines femmes, celui-ci a pris racine dans le fonctionnement de l'ancienne vie de couple, en raison d'un surinvestissement au sein de la cellule familiale qui ne leur laissait que très peu de temps à

⁴⁷ WAGENER M., *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité*, Thèse de doctorat en sociologie, Louvain-la-Neuve, CriDIS, 2013, p. 306

consacrer à l'extérieur du foyer, ou à la construction d'un réseau social⁴⁸.

L'isolement social peut être la conséquence de la séparation, du manque de temps, de moyens, du manque d'estime en soi, de la modification de l'image sociale, du conflit avec son ex-conjoint, etc.

Une des pistes proposées par M. Wagener est la valorisation de la vie urbaine dans un souci d'ouverture, de convivialité et de solidarité. D'après celui-ci, le dynamisme citoyen et socioculturel des quartiers est un support à valoriser. Les activités associatives locales ont des effets sociaux réels. Leur rôle est irremplaçable pour l'autonomie, l'engagement et la citoyenneté des parents et des enfants défavorisés.⁴⁹

La sortie de l'isolement est une des clefs pour soutenir les familles monoparentales. Il est fondamental de créer les conditions propices à la création d'un réseau qui pourra être un précieux soutien et une manière de (re)trouver une place au sein de la société.

BESOIN D'UN LIEU POUR SE RETROUVER ET POUR PARTAGER

« Lors des rencontres entre femmes, on parle de l'éducation des enfants. On parle aussi de puberté de nos enfants, une fois qu'ils s'intéressent à l'autre sexe, et voilà, et vice versa. Et puis il faut discuter, ce qu'on n'aime pas chez nous avec nos parents. Maintenant, non, c'est plus facile, on parle avec nos enfants. On discute, on a plus de discussions entre parents-enfants »⁵⁰

Une des difficultés exprimées par les familles bruxelloises est le manque de lieux où se retrouver pour partager des moments ensemble.

Les lieux de socialisation habituels sont les écoles, les crèches, les plaines de jeux, etc. Lorsque les

enfants grandissent, ces possibilités s'amenuisent et limitent les lieux de rencontres. Or, de nombreuses familles monoparentales expriment la volonté d'avoir un lieu où se retrouver après l'école, avec éventuellement un espace pour que les plus grands puissent faire leurs devoirs, un espace extérieur pour que les plus petits puissent courir et se dépenser avant le retour à la maison, ou encore un espace où boire un café⁵¹.

Cet espace pourrait être l'occasion d'organiser des ateliers, de se faire livrer un panier de légumes sans devoir assumer un trajet supplémentaire, d'échanger des trucs et astuces pour boucler les fins de mois, de s'échanger des services ou des objets, de prévoir une sortie pour le week-end, etc.

Dans sa thèse, M. Wagener souligne l'importance de tels lieux, ainsi que les conséquences très positives d'expériences, notamment à Versailles⁵².

Plusieurs mots peuvent être utilisés pour parler d'une même philosophie.

Martin Wagener évoque la possibilité de créer une « maison de quartier parentale »⁵³.

Dans son plaidoyer pour l'autonomie de toutes les mères, les mères rencontrées dans le cadre du projet « Regards insolites sur la monoparentalité » expriment une demande concernant la création de « points de relais pour l'accueil les familles »⁵⁴.

Quant à A. Daems, elle développe dans son rapport sur l'*empowerment* des femmes monoparentales, le concept de tiers lieu associatif⁵⁵.

Cet espace pourrait également éventuellement être un lieu où déposer ses enfants durant quelques heures pour souffler, effectuer une démarche administrative, se rendre chez le médecin, etc.

⁴⁸ MURRU S., *Mère sur le fil... Tension de dépendance à haut risque. Plaidoyer pour l'autonomie de toutes les mères !*, Centre permanent pour la Citoyenneté et la Participation, 2017, p. 4

⁴⁹ LEMAIGRE T. et WAGENER M., *Monoparentalités à Bruxelles - Etat des lieux et perspectives*, Plateforme technique de la Monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 2013, p. 59

⁵⁰ LEMAIGRE T. et WAGENER M., *Monoparentalités à Bruxelles - Etat des lieux et perspectives*, op.cit., p. 59

⁵¹ DAEMS A., *Agrandir les marges de manœuvre - Allier action publique et pratiques collectives citoyennes dans la lutte contre la pauvreté - Une approche par la monoparentalité*, Flora asbl, Bruxelles, 2015

⁵² WAGENER M., *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité*, p. 419

⁵³ *Ibidem* p. 419

⁵⁴ MURRU S., *Mère sur le fil... Tension de dépendance à haut risque. Plaidoyer pour l'autonomie de toutes les mères !* Centre permanent pour la Citoyenneté et la Participation, 2017

⁵⁵ DAEMS A., *Agrandir les marges de manœuvre - Allier action publique et pratiques collectives citoyennes dans la lutte contre la pauvreté - Une approche par la monoparentalité*, Flora asbl, Bruxelles, 2015

BESOIN DE (RE)PRENDRE CONFIANCE EN SOI

La séparation est souvent vécue comme un échec personnel et représente un moment de souffrance.

D'une part, la séparation amène chacun à devoir réinventer son rôle social. Cela se joue d'abord dans la relation avec les enfants. La mère tente de pallier à ce qu'elles considèrent comme les effets négatifs de la monoparentalité. La difficulté principale est le fait de devoir gérer la proximité émotionnelle avec ses enfants tout en prenant les traits « traditionnel » du rôle du père qui fixe les limites. Cet exercice très exigeant est souvent vécu comme source d'un épuisement.

D'autre part, beaucoup de mères vont mettre leurs propres intérêts en retrait face au bien-être de leurs enfants car elles estiment que leur unique source de bonheur et d'espoir sont leurs enfants. Elles mettent donc en place des stratégies visant à permettent aux enfants de subir le moins possible la séparation du couple⁵⁶.

S'il est possible de prendre sur soi pendant un certain temps, cette situation n'est pas tenable dans la durée et peut conduire dans certains cas à la dépression ou à une situation d'épuisement parental. Si ce dernier peut toucher potentiellement tous les parents, les conséquences seront d'autant plus importantes pour les familles monoparentales. Lors d'une table ronde organisée par la Ligue des familles le 23 avril 2017, certaines femmes ont exprimé le décalage entre leurs espoirs de vie de famille et la réalité qu'elles vivent. Elles ont parlé du poids du regard des autres, de l'impression d'être jugées en permanence, de l'impossibilité de se plaindre et de la perte d'estime de soi⁵⁷.

La confiance en soi est un processus qui prend du temps et qui pourra se faire grâce à différents supports : suivi psychologique, moments de partage, trouver un emploi, s'investir dans un projet, etc.

BESOIN D'ÊTRE SOUTENU DANS SON RÔLE DE PARENT

Il est important d'insister sur le fait qu'un enfant qui grandit au sein d'une famille monoparentale n'est pas synonyme d'« enfant à problèmes ».

Cependant, certaines questions se posent de manière fréquente et il est important de pouvoir aider les parents qui le souhaitent à trouver des réponses. Les questions spécifiques qui pourraient se poser sont notamment les suivantes : conflit de loyauté, relation fusionnelle, questions identitaires, poser un cadre avec un seul référent, etc.

En outre, les parents peuvent se retrouver dans des impasses relationnelles avec un enfant, d'où il est parfois difficile de sortir sans l'aide d'un tiers. Il pourrait être intéressant de proposer un espace de dialogue entre enfant et parent.

Différentes pistes de soutien à la parentalité peuvent être explorées : espaces d'échanges, ateliers, conférences, suivis individualisés, etc.

BESOIN DE BRISER LES PRÉJUGÉS

« Un enfant élevé par un seul de ses parents est plus souvent victime de maltraitance ! »

« Un enfant ne trouvera jamais son équilibre sans l'image de son père ET de sa mère ! »

« On lui avait bien dit qu'elle choisissait le mauvais père ! Elle l'a un peu cherchée, cette situation ! »

« Il existe des solutions pour s'en sortir ! Il suffit de le vouloir ! »

Durant leur parcours, les familles monoparentales sont confrontées à de nombreux préjugés de la part de l'école, des bailleurs, des employeurs, des voisins, des intervenants sociaux, voire même de leur famille.

Ces préjugés peuvent enfermer les personnes dans un rôle que la société leur attribue et aggraver leur isolement.

Le collectif « solobattant.e.s solodaire.s » créé à l'initiative de la Ligue des familles est actuellement en réflexion sur la manière de combattre les préjugés.

Une manière de lutter contre les préjugés serait de sensibiliser les professionnels et les citoyens à la diversité des familles.

⁵⁶ LEMAIGRE T. et WAGENER M., *Monoparentalités à Bruxelles - Etat des lieux et perspectives*, op.cit., p. 27

⁵⁷ CHABBERT D., *Burn-out parental : osons en parler*, Service d'études et d'action politique de la Ligue des familles, Bruxelles, 2017

CHAPITRE 3 :

EXEMPLES DE PROJETS EXISTANTS

Afin d'avancer dans l'élaboration du projet, nous avons recensé différentes associations actives en Belgique, en France et au Canada.

Cette liste n'a pas la prétention d'être exhaustive.

Par ailleurs, de nombreuses associations travaillent principalement avec des familles monoparentales, mais ne sont pas identifiées comme association de soutien de ces familles.

BELGIQUE

ASBL SOLO MAIS PAS SEUL

<https://www.solomaispasseul.com/>

Créée en avril 2014 par Catherine Bourlet, l'asbl "Solo mais pas seul" implantée à Jodoigne a pour but de venir en aide aux familles monoparentales et de les soutenir durant cette étape importante de leur vie familiale.

L'asbl organise de nombreuses activités familiales : souper spaghetti convivial et familial, journée à la mer, apéro des familles chaque vendredi, saint-Valentin des familles, etc.

Elle organise des ateliers enfants/parents, propose une permanence d'accueil et d'écoute une matinée par semaine et dispose d'un espace d'accueil parents-enfants.

L'objectif est de permettre à ces familles de se recréer un réseau social et de surmonter les difficultés liées à la séparation et à la monoparentalité en favorisant les contacts entre tous les membres, en les orientant vers les services compétents et en facilitant les démarches auprès des diverses autorités ou associations.

ASBL HAMAC

<https://www.hamacasbl.be>

Créée en 2018 par Laure Gréban et Julie Praet, l'Asbl HAMAC vise à créer des liens durables, enrichissants et structurants entre des familles monoparentales, leurs enfants et des accompagnants bénévoles, habitants d'un même quartier.

Concrètement, l'asbl met en place des rencontres régulières entre un enfant et un bénévole habitant le même quartier. L'objectif est de libérer du temps

pour le parent solo et de favoriser la création d'un lien privilégié et régulier entre un enfant et un accompagnant.

MIRIAM – EMPOWERMENT DE FEMMES EN SITUATION DE MONOPARENTALITÉ USAGÈRES DU CPAS

Le projet Miriam est un projet pilote mené par le SPP Intégration social depuis 2015. Le dispositif propose à un groupe de femmes en situation de monoparentalité un accompagnement collectif et individuel dans l'objectif de renforcer leur *empowerment* à briser leur isolement social et à réduire la pauvreté, avec une attention particulière pour leur intégration socio-professionnelle.

Des *case managers* spécifiquement engagés propose un accompagnement collectif et individuel intensifs avec au départ une perspective holistique et sensible au genre. Dans ce projet, on travaille autour de l'information, la participation, la connaissance et l'usage de ses droits, l'orientation vers les services d'aide et d'assistance ainsi que la formation.

Le développement d'un sens critique, le parcours vers le changement, la confiance en soi font aussi partie de l'accompagnement.

FRANCE

PLATEFORME PARENTS SOLS ET COMPAGNIE

www.parents-sols-compagnie.org

Une plate-forme d'entraide a été créée en 2016 à l'initiative du ministère des familles. Concrètement, le site s'adresse à la fois aux parents, aux associations et aux mairies. Chacun peut y chercher une aide ou en proposer.

Le projet consiste à faire se rencontrer dans la vraie vie des parents en dressant une carte de France des actions et en suscitant des initiatives locales.

FÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES MONOPARENTALES

<http://fsfm.fr/>

Les objectifs de ce mouvement national sont les suivants :

- Exprimer l'existence sociale des familles monoparentales ayant ou ayant eu des enfants à charge
- Leur permettre d'être représentées et faire valoir leurs droits auprès des pouvoirs publics et des organismes semi publics ou privés
- Promouvoir des services et des réalisations sociales répondant aux intérêts de ces familles
- Obtenir des pouvoirs publics qu'ils tiennent compte des familles monoparentales dans l'élaboration ou l'aménagement de toute la législation

PARENT-SOLO.FR

<https://www.parent-solo.fr/>

Il s'agit d'un site d'informations et de services aux familles monoparentales et aux familles recomposées : mamans seules, mais aussi papas seuls, parents veufs, beaux-parents (nouvelles compagnes ou nouveaux compagnons de parents solos).

CANADA

ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES

Le Québec compte de nombreuses associations de familles monoparentales et recomposées. La liste figure sur le site <http://www.fafmrq.org/membres/>.

Ces associations organisent des activités très diverses :

- Lieu d'écoute, d'accueil, de référence et d'accompagnement
- Café-causerie
- Organisations d'activités de loisirs
- Réseau d'échange parents-enfants
- Café des pères
- Service de dépannage éducatif à domicile
- Ateliers et conférences
- Centre de documentation
- Dépannage alimentaire
- Jardin collectif
- Prêt d'équipement collectif
- Etc.

Au-delà de la liste des services, toutes ces associations proposent un lieu d'écoute, et mettent en place des projets afin de briser l'isolement des familles monoparentales.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

<http://www.fafmrq.org/>

La Fédération rassemble toutes ces associations et lutte depuis 1974 pour l'amélioration des conditions de vie des familles monoparentales.

Son action est organisée autour de différents axes :

- Défendre les droits et promouvoir les intérêts des familles monoparentales et recomposées du Québec
- Représenter politiquement ses membres et défendre leurs droits et intérêts auprès des instances décisionnelles et des pouvoirs publics
- Soutenir ses organismes membres par diverses activités de formation et d'information

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS LÉGISLATIFS

Conseil de l'Europe, Recommandation sur les moyens d'assurer et de promouvoir la santé de la famille monoparentale n° R(97) 4 adoptée le 13 février 1997.

Ordonnance du 7 novembre 2002 relative aux centres et services de l'aide aux personnes, M.B., 27 novembre 2002.

Arrêté du Collège réuni du 9 décembre 2004 relatif à l'agrément et au mode de subventionnement des centres d'aide aux personnes, M.B., 4 février 2005.

RECHERCHES

BERGER M., et FRISCH –DESMAREZ, *Garde alternée : les besoins de l'enfant*, Yapaka, Bruxelles, 2014

BRUYNINX B., *Tout seuls – Les monoparentalités*, Centre permanent pour la citoyenneté et la participation, Bruxelles, 2014.

CHABBERT D., *Burn-out parental : osons en parler*, Service d'études et d'action politique de la Ligue des familles, Bruxelles, 2017.

CONSEIL DES FEMMES FRANCOPHONES DE Belgique ET VROUWRAAD, *Mécanismes de pauvreté à l'œuvre dans la population féminine* in « Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, *Regards croisés, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014*. Commission communautaire commune, Bruxelles, 2015.

DAEMS A., *Agrandir les marges de manœuvre - Allier action publique et pratiques collectives citoyennes dans la lutte contre la pauvreté - Une approche par la monoparentalité*, Flora asbl, Bruxelles, 2015.

DARON C., *Séparation et argent – résultats d'enquête sur les contributions alimentaires et les ressources financières des parents séparés*, Ligue des familles, Bruxelles, 2017.

DEFEYT Ph., « *Le point sur les familles monoparentales* », Institut pour un développement durable, 2015

FLOHIMONT V., *Discriminations et familles monoparentales : étude juridique et législative sur les risques potentiels de discrimination des législations relatives aux familles monoparentales*, Unamur et SPW, Namur, 2017.

FRANS D., CHAINAYE M.-C., VAN MECHELEN N., *Pour une réponse structurelle à la précarisation des familles monoparentales en Belgique*, Fondation Roi Baudoin, Bruxelles, 2014.

HIBO S., *Monoparentalité = femme + pauvreté ? Pistes de lutte contre la pauvreté des femmes monoparentales*, Femmes prévoyantes socialistes, Bruxelles, 2013.

JANS K., LAYEUX M., SNICK A., *Pratiques sociales et univers des familles monoparentales d'origines culturelles diverses en région de Bruxelles-Capitale*, Flora asbl, Bruxelles, 2011.

LEMAIGRE T. et WAGENER M., *Monoparentalités à Bruxelles - Etat des lieux et perspectives*, Plateforme technique de la Monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 2013.

LIGUE DES FAMILLES, *Baromètre des parents 2017*, Bruxelles, 2017.

MAURAGE Ph., *Monoparentalités et précarité féminine : des facteurs de risque cumulés*, Cefa asbl, Louvain-la-Neuve, 2015.

MURRU S., *Mère sur le fil... Tension de dépendance à haut risque. Plaidoyer pour l'autonomie de toutes les mères !*, Centre permanent pour la Citoyenneté et la Participation, 2017.

Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, *Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014*, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2015.

Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, *Regards croisés, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014*. Commission communautaire commune, Bruxelles, 2015.

Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région Bruxelloise. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016*. Commission communautaire commune, Bruxelles, 2017.

Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, *Baromètre social 2017*, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2017.

Observatoire Bruxellois de l'Emploi, *Situation des familles monoparentales face à l'emploi et au chômage en Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, 2009

RAPPORT MIRIAM, *Un meilleur accompagnement pour les femmes monoparentales avec un revenu d'intégration social*, SPP intégration, Bruxelles, 2017.

WAGENER M., *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité*, Thèse de doctorat en sociologie, Louvain-la-Neuve, CriDIS, 2013.

WAGENER M., *La monoparentalité à Bruxelles - Un tour d'horizon*, Plateforme technique de la Monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 2010.

WAGENER M., *La monoparentalité à Bruxelles : entre diversité des situations et réponses publiques incertaines*, Trimestriel du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, Bruxelles, 2013.

WAGENER M., *Les femmes monoparentales face au manque de places d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans*, Analyse n°13/2013 du Réseau des Initiatives Enfants-Parents-Professionnels (RIEPP), Louvain-la-Neuve, 2013.